

**ACTUALITÉ AGRICOLE  
#CAMPAGNE PAC 2023 / N° 11  
Mise à jour au 13/11/2023**

**Destinataires : Organismes de services, syndicats agricoles du Doubs**

**1. Point paiement des dossiers**

Le paiement des acomptes PAC garde un rythme hebdomadaire et va se poursuivre jusqu'à fin novembre. Ensuite, les liquidations seront toujours hebdomadaires mais en mode « solde » pour un 1<sup>er</sup> paiement mi-décembre.

Au-fur et à mesure des feux verts de l'ASP, l'instruction des dossiers progresse.

Ainsi, après les croisements dossiers PAC/fichiers de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), les demandes des exploitants âgés de plus de 67 ans, jusque là en suspens, ont pu être traitées :

Ceux ne percevant pas de retraite, donc éligibles à la PAC, ont perçu le 1<sup>er</sup> acompte le 09 novembre 2023 (37 dossiers)

Le dossier de ceux percevant une retraite (agricole ou non agricole), donc en principe inéligibles, sera ré-expertisé lors d'une procédure contradictoire, systématiquement mise en œuvre (30 dossiers).

Une centaine d'exploitations n'ont encore perçu aucun acompte pour diverses raisons.

Il s'agit principalement les sociétés agricoles qui ont changé de statut (par exemple GAEC en EARL), de certains GAEC qui ont eu une modification des associés, des exploitations en contrôle « visite instruction » et enfin des exploitants qui n'ont jamais transmis leur N° NIR.

Au 09 novembre 2023, les acomptes versés dans le Doubs s'élèvent à 56 millions d'€ , ils étaient de 57 millions d'€ en 2021. Les principaux acomptes sont :

	DPB	Paiement redistributif	Ecorégime	ICHN	ACJA	Aide bovine	Total
Nbre d'EA ayant perçu un acompte	2 025	2 021	1 887	1 860	98	1 048	2 100
%	91	91	84	95	20	55	95
Montant (K€)	15 790	4 706	8 533	24 009	215	2 714	56 032

**DDT DU DOUBS  
Service Économie Agricole et Rurale**

Une instruction manuelle va être faite pour l'ACJA, pour une mise en paiement rapide. Dans le département 65% des dossiers sont au stade « bon à liquider » mais seulement 20% sont payés.

Le feu vert d'instruction des dernières observations graphiques devrait être bientôt donné pour permettre de finir l'instruction du RPG et payer l'acompte de l'éco-régime par la voie des IAE.

L'instruction des dossiers MAEC et Bio, devrait débuter en début d'année pour des paiements programmés au second trimestre 2024.

L'instruction des aides couplées hors maraîchage devrait débuter en décembre

## **2. Fonds d'urgence bio :**

Deux fonds ont été successivement mis en place :

- La DDT a pu verser, via le premier fonds d'urgence, un soutien forfaitaire de 2 500 € à 28 exploitations soit 70 000 € au total.
- Ce premier fonds d'urgence a été complété par un second fonds d'urgence mis en œuvre par France Agrimer et instruit en DDT. Treize exploitations en ont bénéficié, pour un total de 183k€ euros (paiements en cours).

Les exploitants peuvent contacter la DDT- service économie agricole pour avoir des renseignements.